

COMMUNE D'OSENBACH

Département du Haut-Rhin

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OSENBACH
DE LA SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2016 – 20H00**

Le vingt et un mars deux mil seize à vingt heures, le conseil municipal d'Osenbach se réunit en mairie d'Osenbach, sous la présidence de M. Christian MICHAUD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 14

Présents :

M. Christian MICHAUD, maire
Mme Christel SCHAFFHAUSER, adjointe,
MM. David GOLLENTZ, Laurent LAMEY, adjoints
M. Didier LAMEY, Mmes Lydie GOETZ, Sabine DISCHGAND, M. Jacki RONCO,
Mme Marie-Christine HUMEZ, M. Maurice RUDINGER.

A donné procuration : Mme Elisabeth CUCHEROUSSET à M. Didier LAMEY

Absents excusés : M. Eric MILLET – Mme Nathalie MENAGER

Absent non excusé : M. Rémy WIEDEMANN

Mme BLAISON, trésorière

Convocation du Conseil adressée individuellement à chacun de ses membres le 14 mars 2016 pour la réunion du 21 mars 2016 à 20h00.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2016
- Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
- Fiscalité Locale Directe – vote des taux
- Budget Principal
 - o Compte administratif 2015
 - o Compte de gestion 2015
 - o Affectation des résultats 2015
 - o Budget Primitif 2016
- Budget Camping
 - o Compte administratif 2015
 - o Compte de gestion 2015
 - o Affectation des résultats 2015
 - o Budget Primitif 2016
- Budget Panneaux photovoltaïques
 - o Compte administratif 2015
 - o Compte de gestion 2015
 - o Affectation des résultats 2015
 - o Budget Primitif 2016
- Travaux – Réfection de chemin
- Travaux – Mise en accessibilité bâtiment communaux
- Informations et divers

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
- Adhésion de la communauté de communes de la Vallée de Villé au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve l'inscription des points supplémentaires à l'ordre du jour.

POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme Marie-Eve JANVIER.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2016

Le procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} février 2016 a été transmis à l'ensemble des conseillers, préalablement à la séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la rédaction de ces documents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2016**

Le registre est signé.

POINT N°3 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. Le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Droit de préemption urbain

DIA transmise par la SCP PH. KOENIG- BEAUMLIN - ANDELFINGER
Propriétaire M. LEON Serge et Mme FENOCCHIO Béatrice - 4 rue de la Chapelle
La commune renonce à l'exercice du droit de préemption.

Travaux rue du Stade

Signature d'un devis d'un montant de 4 200 euros à l'entreprise EUROVIA pour des travaux complémentaires dans le cadre de l'aménagement de la rue du Stade

POINT N°4 : FISCALITE LOCALE DIRECTE – VOTE DES TAUX

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 311 861 € ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à la majorité des membres présents ou représentés :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

- Taxe d'habitation = 19.52 %
- Foncier bâti = 12.43 %
- Foncier non bâti = 54.42 %
- CFE Cotisation Foncière des Entreprises = 22.14 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

POINT N°5 : BUDGET PRINCIPAL**A – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Conformément à l'article L.2121.14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a procédé à l'élection du président, avant que ne s'engagent les débats sur le compte administratif.

M. Laurent LAMEY est élu à l'unanimité.

L'ensemble des documents relatifs au compte administratif 2015 (recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement) ont été présentés aux conseillers. Le compte administratif a été examiné dans le détail, lors de la commission du 14 mars 2016 et se présente comme suit :

- Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement 2015	574 593.84 €
- Recettes de fonctionnement 2015	723 338.62 €

Résultat de clôture exercice 2015	+ 148 744.78 €
Résultat de clôture exercice 2014	+ 708 159.73 €
Affectation de résultat exercice 2014	- 400 176.24 €

Excédent de clôture de foncion. 2015	+ 456 728.27 €
Intégration résultat Maison Forestière	+ 1 874.64 €

Résultat global 2015	458 602.91 €

- Section d'investissement

- Dépenses d'investissement 2015	746 857.49 €
- Recettes d'investissement 2015	756 801.07 €

Résultat de clôture exercice 2015	+ 9 943.58 €
Résultat de clôture exercice 2014	+ 211 193.76 €

Excédent de clôture d'investis. 2015	+ 221 137.34 €
Intégration résultat Maison Forestière	+ 67 725.04 €

Résultat global 2015	288 862.38 €
RAR Dépenses 2015	- 178 005.00 €

Les résultats de la commune ont été abondé de + 1 874.64 € en section de fonctionnement et de + 67 725.04 € en section d'investissement suite à l'intégration des opérations relatives à la dissolution du SIVU de la Maison Forestière d'Osenbach. L'état justifiant l'intégration du bilan de clôture dans le budget sera joint à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le compte administratif 2015.

B - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion 2015 établi par Mme la Trésorière Percepteur fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et des titres émis en 2015.

La balance de clôture est identique à celle du compte administratif 2015.

Le conseil municipal est amené à approuver le compte de gestion 2015 de Mme la Trésorière Percepteur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le compte de gestion de Mme la Trésorière pour l'exercice 2015.

C - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2015 comme suit :

Le compte administratif 2015 présente :

- un excédent d'investissement de + 288 862.38 € qui sera reporté en recettes d'investissement du budget 2016

- un excédent de fonctionnement de 458 602.91 € qui sera reporté en recettes d'investissement du budget 2016.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2015.**

D - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

L'ensemble des documents relatifs au Budget Primitif (recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement) sont présentés aux conseillers. Le Budget Primitif a été examiné dans le détail, lors de la commission du 14 mars 2016.

Le Budget Primitif de la Commune s'équilibre en

- Section de fonctionnement à 1 102 057.91 €
- Section d'investissement à 1 045 262.38 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve le budget primitif 2016**
- **vote le budget par nature et chapitre en section de fonctionnement**
- **vote les crédits d'investissement par chapitre et article en section d'investissement**

POINT N°6 : BUDGET CAMPING

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Conformément à l'article L.2121.14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a procédé à l'élection du président, avant que ne s'engagent les débats sur le compte administratif.

M. Laurent LAMEY est élu à l'unanimité.

L'ensemble des documents relatifs au compte administratif 2015 (recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement) ont été présentés aux conseillers.

Le compte administratif a été examiné dans le détail, lors de la commission du 14 mars 2016 et se présente comme suit :

- Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement 2015		74 094.99 €
- Recettes de fonctionnement 2015		65 927.49 €

Résultat de clôture exercice 2015	-	8 167.50 €
Résultat de clôture exercice 2014	+	2 429.49 €
Affectation résultat exercice 2014	-	1 217.28 €

Déficit de clôture de foncion. 2015	-	6 955.29 €

- Section d'investissement

- Dépenses d'investissement 2015		85 918.87 €
- Recettes d'investissement 2015		78 094.32 €

Résultat de clôture exercice 2015	-	7 824.55 €
Résultat de clôture exercice 2014	+	8 284.85 €

Excédent de clôture d'investis. 2015	+	460.30 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve le compte administratif 2015.**

B. COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion 2015 établi par Mme la Trésorière Percepteur fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et des titres émis en 2015.

La balance de clôture est identique à celle du compte administratif 2015.

Le conseil municipal est amené à approuver le compte de gestion 2015 Camping de Mme la Trésorière percepteur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve le compte de gestion 2015.**

C. AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2015 comme suit :

Le compte administratif 2015 présente un résultat positif de 460.30 € en investissement qui sera reporté en recette de la section d'investissement au budget 2016 et un résultat négatif de - 6 955.29 € en section de fonctionnement qui sera reporté en dépense au budget 2016.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2015.**

D. BUDGET PRIMITIF 2016

L'ensemble des documents relatifs au Budget Primitif (recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement) ont été présentés aux conseillers. Le Budget Primitif a été examiné dans le détail, lors de la commission du 14 mars 2016.

Le Budget Primitif du camping s'équilibre en

- Section de fonctionnement à	30 657.29 €
- Section d'investissement à	460.30 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve le budget primitif 2016**
- **vote le budget par nature et chapitre en section de fonctionnement**
- **vote les crédits d'investissement par chapitre et article en section d'investissement**

E. CLOTURE DU BUDGET CAMPING

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2015 relative à la conclusion d'un bail emphytéotique pour la gérance privée du camping d'OSENBACH,

Considérant la signature de ce bail en date du 28 mars 2016 avec effet au 1^{er} avril 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de clôturer le budget 2016 du camping d'Osenbach au 31 mars 2016.
- dit que les biens immobiliers seront réintégrés pour la valeur nette comptable dans le budget communal ainsi que les subventions.
- dit que les restes à recouvrer seront repris au budget communal

POINT N°7 : BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Conformément à l'article L.2121.14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a procédé à l'élection du président, avant que ne s'engagent les débats sur le compte administratif.

M. Laurent LAMEY est élu à l'unanimité.

L'ensemble des documents relatifs au compte administratif 2015 (recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement) ont été présentés aux conseillers. Le compte administratif a été examiné dans le détail, lors de la commission du 14 mars 2016 et se présente comme suit :

- Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement 2015		6 026.32 €
- Recettes de fonctionnement 2015		7 661.76 €

Résultat de clôture exercice 2015	+	1 635.44 €
Résultat de clôture exercice 2014	+	2 985.13 €

Excédent de clôture de fonction. 2015	+	4 620.57 €

- Section d'investissement

- Dépenses d'investissement 2015		3 201.00 €
- Recettes d'investissement 2015		5 622.56 €

Résultat de clôture exercice 2015	+	2 421.56 €
Résultat de clôture exercice 2014	+	21 080.59 €

Excédent de clôture d'investis. 2015	+	23 502.15 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve le compte administratif 2015.**

B. COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion 2015 établi par Mme la Trésorière Percepteur fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et des titres émis en 2015.

La balance de clôture est identique à celle du compte administratif 2015.

Le conseil municipal est amené à approuver le compte de gestion 2015 Photovoltaïque de Mme la Trésorière percepteur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve le compte de gestion 2015.**

C. AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2015 comme suit :

Le compte administratif 2015 présente un excédent global de clôture de 28 122.72 €. Un montant de 23 502.15 € est affecté en recettes d'investissement et un montant de 4 620.57 € est affecté en recettes de fonctionnement (BP 2016).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2015.**

D. BUDGET PRIMITIF 2016

L'ensemble des documents relatifs au Budget Primitif (recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement) ont été présentés aux conseillers. Le Budget Primitif a été examiné dans le détail, lors de la commission du 14 mars 2016.

Le Budget Primitif « Photovoltaïque » s'équilibre en

- Section de fonctionnement à 12 080.57 €
- Section d'investissement à 27 965.15 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuve le budget primitif 2016**
- **vote le budget par nature et chapitre en section de fonctionnement**
- **vote les crédits d'investissement par chapitre et article en section d'investissement**

POINT N°8 : TRAVAUX – REFECTION DE CHEMIN

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de continuer le programme de rénovation des chemins ruraux.

Il est prévu cette année des travaux sur le chemin rural « des étangs ».

En effet celui-ci est très dégradé par endroits et gêne l'accès aux étangs de pêche pour les voitures. Il y a lieu de réguler également le ruissellement des eaux de pluie qui entraîne une érosion sur les bas cotés.

D'autre part le début de ce chemin traverse en partie une exploitation agricole, il est donc envisagé de réaliser cette partie en béton, vu le passage régulier de gros engins. Un aménagement avec mise en place de rigoles est également nécessaire. M. David GOLLENTZ présente au Conseil les devis de travaux à réaliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à 10 200 € TTC
- décide de prévoir la dépense au budget 2016
- demande à M. Le Maire de faire une demande de subvention au titre de la DETR
- autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet

POINT N°9 : TRAVAUX – MISE EN ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX

Vu les rapports de diagnostic accessibilité handicapés établis par l'APAVE,

Vu la délibération en date du 28 septembre 2015 approuvant l'Ad'ap, Agenda d'accessibilité programmée

Vu la réunion de travail de la commission travaux – voirie - urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **d'approuver le programme de travaux suivant :**
 - **réalisation des travaux d'accessibilité handicapés pour l'école « les trois fontaines »
dont le coût prévisionnel estimé est de 35 000 € HT – 42 000 TTC**
 - **réalisation des travaux d'accessibilité handicapés pour la mairie
dont le coût prévisionnel estimé est de 9 000 HT – 10 800 TTC**
- Des travaux en régie peuvent être programmés.**

- **d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,**
- **de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR et du Fond de Soutien de la Région**
- **d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.**

POINT N°10 : REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016,
- Demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

POINT N°11 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE VILLE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé,
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

POINT N°12 : DIVERS ET INFORMATIONS

* M. Didier LAMEY fait un compte-rendu du comité du Syndicat de la Maison Forestière PH GUINIER à Wintzfelden. Il informe le Conseil qu'une demande de rachat de la maison a été faite par le locataire actuel. Le Conseil n'émet pas d'opposition sur le

principe, considérant que la vocation du syndicat n'est pas la location de biens immobiliers.

* M. Le Maire fait lecture du courrier de M. Ph. RICHERT président de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine concernant le réseau très haut débit sur le territoire de l'Alsace.

* M. Le Maire fait un compte rendu du Conseil d'école qui a eu lieu le 04 mars 2016.

* Le Conseil est informé qu'une Soirée Jazz organisée par la Médiathèque de la Communauté de Communes PAROVIC aura lieu le vendredi 20 mai 2016 à l'ALSH.

* Le Conseil est également informé que la thermographie aérienne a été effectuée sur la commune et que le rapport sera transmis prochainement.

* M. Laurent LAMEY fait un compte rendu du comité syndical du SIVOM de l'Ohmbach qui a eu lieu le 16 mars 2016.

* La commune a réceptionné l'Arrêté Préfectoral du 3 mars 2016 portant déclaration d'utilité publique du projet de création d'une voirie de passage dans le cadre de la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement à Osenbach et portant cessibilité des terrains nécessaires.

Prochaine réunion le 25 avril 2016

La séance est levée à 22h00

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune d'Osenbach de la séance du 21 mars 2016**

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2016
- Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
- Fiscalité Locale Directe – vote des taux
- Budget Principal
 - o Compte administratif 2015
 - o Compte de gestion 2015
 - o Affectation des résultats 2015
 - o Budget Primitif 2016
- Budget Camping
 - o Compte administratif 2015
 - o Compte de gestion 2015
 - o Affectation des résultats 2015
 - o Budget Primitif 2016
- Budget Panneaux photovoltaïques
 - o Compte administratif 2015
 - o Compte de gestion 2015
 - o Affectation des résultats 2015
 - o Budget Primitif 2016
- Travaux – Réfection de chemin
- Travaux – Mise en accessibilité bâtiment communaux
- Révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
- Adhésion de la communauté de communes de la Vallée de Villé au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
- Informations et divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MICHAUD Christian	Maire		
GOLLENTZ David	1 ^{er} Adjoint		
SCHAFFHAUSER Christel	2 ^{ème} Adjoint		
LAMEY Laurent	3 ^{ème} Adjoint		
LAMEY Didier	CM		
MILLET Eric	CM	absent	
GOETZ Lydie	CM		
MENAGER Nathalie	CM	absent	
DISCHGAND Sabine	CM		
WIEDEMANN Rémy	CM	absent	
RONCO Jacki	CM		
CUCHEROUSSET Elisabeth	CM	Procuration à D. LAMEY	
HUMEZ Marie-Christine	CM		
RUDINGER Maurice	CM		